



Regularisation d'un parent d'enfant français

Par **MAHDOUCH**, le **21/01/2014** à **12:23**

Bonjour,

Je suis tunisien entrer en france d'une facon regulier parent d'un enfant français , je suis marier a une française aussi , je rdv le 5 février pour une premiere demande de titre de séjour apres 6 mois d'attente. mes question sont les suivante :

- est ce que le premier récepicer que je vais avoir me permettra de travailler si je fais une demande en étant parent français , et si ca change d'une préfecture a l'autre ? (moi c'est la prefecture de Paris)
- est ce que je peux déposer mon dossier pour le deux cas (parent d'enfant français et conjoint d'un français)
- est ce que quelqu'un entre vous a vecu cette situation ?

Merci d'avance